MRC de
La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 juin 2025 adopté le « RÈG367-2025-règlement sur le traitement des élus » et abrogeant le règlement RÈG349-2025.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier, à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la M.R.C.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 17 JUIN 2025

Martin Normand

Martin Normand,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné ..Chantal Tremblay.., en ma qualité de directeur (trice) général (le) ou greffier (ière) –trésorier (ière) de la municipalité de ..La Rédemption....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre ..17....heures et ..18....heures le ..17e....jour de ...juin.....2025.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 17e JOUR DU MOIS DE Juin

Chantal Tremblay

Directeur (trice) général (e)
Greffier (ière) trésorier (ière)